

## Le « doublet » de la Vigie trafic de CdG

La Vigie Trafic (VT) de CdG connaît un début d'année agité sur le front de l'actualité locale et nationale puisque un « doublet » de projets structurants est susceptible de modifier en profondeur le quotidien des agents : un projet *remote* annoncé par l'organisme et les impacts du règlement européen associés aux travaux à peine entamés sur la licence ANSO (Air Navigation Service Operator).

### La tour Est en *remote* ? Transparence et confiance exigées !

Le 25 mars 2021, était confirmé aux agents de la VT que la tour Est, louée à prix d'or (700 000 € par an) à Aéroports de Paris, serait abandonnée par la DSNA, 13 ans seulement après sa mise en service. Sa remplaçante supposée dans 3 ans ? Une « *digital advanced tower* ». À ce stade, la VT Sud ne serait pas concernée mais il ne faut pas être devin pour comprendre qu'à terme, c'est tout le service qui pourrait basculer en « *remote* ».

Ces annonces constituent un véritable coup de tonnerre dans le fonctionnement de la VT et donc dans le métier d'agents VT. Si ces derniers ne sont pas opposés à l'évolution de leur métier, la méfiance est présente : de nombreux questionnements se font jour face à un projet vide de concertation qui touchera d'une façon ou d'une autre, la sécurité, la qualité du service rendu et les conditions de vie au travail.

Lors du CT DO du 21 juin 2021, le SNCTA a porté la voix des agents de la VT auprès d'un DO qui indique que le projet sera placé sous l'égide du national :

☀ quelle pérennité du service ? Le DO, affirmatif, se veut rassurant : la DSNA avec ce projet d'investissement majeur s'engage à poursuivre son activité ;

☀ comment être des acteurs d'un projet aussi dimensionnant et y être associés ?

☀ quel emplacement pour la VT Est « déportée » (avec quelques craintes à ce sujet) ?

☀ quel matériel implémenté dans un contexte de modernisation difficile pour la DSNA (et avec le souvenir d'une expérimentation peu convaincante en 2014) ?

Le DO certifie que les personnels seront consultés dès que la faisabilité sera assurée tout en signalant que des surfaces sont déjà réservées au CANA. Dont acte mais pour le SNCTA, il ne s'agira pas de prévoir d'enfermer les agents dans un sous-sol puis se retourner vers eux pour changer uniquement des virgules.

Un projet aussi structurant se construit avec les personnels ou ne se construit pas. Le SNCTA réclame des points d'étape précis, réguliers, vers les personnels de la VT ainsi qu'une écoute et une participation active des agents dans des groupes de travail.

### Licence « *Apron* » et règlement EU : ça patine !

En janvier 2021, le SNCTA avait fait part de sa satisfaction de voir toutes les organisations syndicales accepter de s'engager dans la création d'une licence *ad hoc* liée aux exigences du règlement EU 2020/1234 censé entrer en vigueur en mars 2022. Cette licence doit normer des éléments imposés par l'Europe en matière de formation initiale et continue, de compétences linguistiques, de *just culture*, etc. L'unanimité des OS de janvier s'est envolée dès la première réunion de travail le 5 mai 2021 : désormais seuls le SNCTA et FO s'engagent clairement derrière une licence « *Apron* » distincte de la licence ANSO.

Le SNCTA le rappelle, cette licence « *Apron* » devrait se décliner en parallèle de la création d'une licence franco-française, dite « licence ANSO », destinée à valoriser tous les métiers TSEAC de la DO (information aéronautique ou de vol, conception de procédures, redevances...). Les travaux liés à ANSO ont débuté, sous l'égide du chef des SNAs RP, par une réunion de présentation listant les exigences à définir en matière de domaines d'exercice, de conditions de délivrance et de prorogation, de formation, d'évaluation, de durée de formation, de durée de validité, de formations nécessaires, etc. Un *round* de bilatérales permettra de préparer la réunion de rentrée. À suivre.

**Le SNCTA se place aux côtés des agents de la Vigie Trafic dans un tournant majeur de ce service qui se rapproche toujours plus du service du contrôle aérien.**